

COMMUNE DE CHAUFFAILLES

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mercredi 18 décembre 2019 à 20H00

COMPTE RENDU

Étaient présents : M. BLANCHARD Jean-René, M. VINCENT René, Mme BONNETAIN Joëlle, M. VARINARD Philippe, Mme TROUILLET Marie-Claire, M. MARCHAND Michel, Mme ARRIAT Marie-Noëlle, M. LABROSSE Daniel, Mme BARRALON Annie, M. BELUZE Marcel, M. ANDREVON François, Mme THELY Brigitte, M. VERCHERE Jean-René, Mme GRAVIER Evelyne, M. DADOLLE Guy, M. VENTURUZZO Christian, M. BRETTON Marcel.

Représenté ayant donné pouvoir : Mme BIGNON Marie-Christine (pouvoir donné à M VINCENT René), M. GARDON Roger (pouvoir donné à M. MARCHAND Michel), Mme PERRIN Pascale (pouvoir donné à M BLANCHARD Jean René), M. CHASSIGNOLLE Georges (pouvoir donné à M BELUZE Marcel), M. CARDON Hervé (pouvoir donné à M LABROSSE Daniel), M. DUMOULIN Bernard (pouvoir donné à M VERCHERE Jean-René), Mme TUAL Nathalie (pouvoir donné à M VARINARD Philippe), Mme DEBAUMARCHEY Martine (pouvoir donné à Mme THELY Brigitte), Mme COICAULT Géraldine (pouvoir donné à Mme BONNETAIN Joëlle), Mme RUIZ Christelle (pouvoir donné à M VENTURUZZO Christian).

Formant la majorité des membres en exercice

Madame ARRIAT Marie-Noël est désignée Secrétaire de séance.

M BLANCHARD Jean-René, 1er adjoint, préside et ouvre la séance à 20 heures.

Il excuse Mme le Maire, empêchée par un décès dans sa famille et lui adresse ses sincères condoléances.

Le quorum est atteint, **le Conseil peut valablement délibérer.**

M BLANCHARD soumet au vote le compte-rendu du précédent Conseil Municipal.

M DADOLLE souhaite qu'il soit précisé qu'Emmaüs participe à la location de son local à hauteur de 1 000 € par an. Seul le montant de 1000 € avait été mentionné.

***Vote : 23 pour ; 4 abstentions ( M. DADOLLE, M. VENTURUZZO, M. BRETTON, Mme RUIZ)***

I - Création de poste

Afin de procéder à la promotion interne d'un agent, il convient de créer un poste d'agent de maîtrise principal 35/35ème.

*Vote : unanimité*

II - Décisions Modificatives

Afin de faire face à un accroissement de la fréquentation, une réparation de la chambre froide et aux remplacements de personnels.

**Décisions modificatives - RESTAURANT SCOLAIRE - 2019**  
**DM 2 - augmentation crédits au compte 60623 + chapitr 012 - 18/12/2019**

**Fonctionnement**

Dépenses		Recettes	
Article(Chap) - Fonction - Opération	Montant	Article(Chap) - Fonction - Opération	Montant
60623 (011) : Alimentations - 01	5 000,00	6419 (013) : Remboursements sur rémunérations du personnel - 01	900,00
64131 (012) : Rémunération - 01	2 720,00	7067 (70) : Redev.&droits des serv.péri-scolaire&enseignement - 01	6 820,00
<b>Total dépenses :</b>	<b>7 720,00</b>	<b>Total recettes :</b>	<b>7 720,00</b>

<b>Total dépenses :</b>	<b>7 720,00</b>	<b>Total recettes :</b>	<b>7 720,00</b>
-------------------------	-----------------	-------------------------	-----------------

*Vote : 25 pour ; 2 abstentions (M. VENTURUZZO, Mme RUIZ)*

**Décisions modificatives - COMMUNE DE CHAUFFAILLES - 2019**  
**DM 2 - AUGMENTATION DES CREDITS POUR LE PAIEMENT DU FPIC - 18/12/2019**

**Fonctionnement**

Dépenses		Recettes	
Article(Chap) - Fonction - Opération	Montant	Article(Chap) - Fonction - Opération	Montant
739223 (014) : Fonds de péréquation des ress comm et intercomm - 020	4 492,00 €	73223 (73) : Fds de péréquation des ress com et intercom - 020	4 492,00 €
<b>Total dépenses :</b>	<b>4 492,00 €</b>	<b>Total recettes :</b>	<b>4 492,00 €</b>

<b>Total dépenses :</b>	<b>4 492,00 €</b>	<b>Total recettes :</b>	<b>4 492,00 €</b>
-------------------------	-------------------	-------------------------	-------------------

*Vote : unanimité*

Suite à un accroissement des charges de copropriété du à des travaux.

**Décisions modificatives - BUDGET ECONOMIQUE CHAUFFAILLES - 2019**  
**DM 1 - AUGMENTATION DES CREDITS AU COMPTE 614 - 18/12/2019**

**Fonctionnement**

Dépenses		Recettes	
Article(Chap) - Fonction - Opération	Montant	Article(Chap) - Fonction - Opération	Montant
614 (011) : Charges locatives et de copropriété - 0	515,00	752 (75) : Revenus des immeubles - 0	515,00
<b>Total dépenses :</b>	<b>515,00</b>	<b>Total recettes :</b>	<b>515,00</b>

<b>Total dépenses :</b>	<b>515,00</b>	<b>Total recettes :</b>	<b>515,00</b>
-------------------------	---------------	-------------------------	---------------

*Vote : unanimité*

### III - Suppression d'un budget annexe

Il est proposé la suppression du budget annexe "Restaurant scolaire".

En effet, sa présence génère des écritures de liaison avec le budget communal et rend complexe le suivi des dépenses de personnel.

Compte tenu d'un suivi analytique au sein du budget principal (obligation), les dépenses et les recettes liées à ce service pourront être facilement extraites.

Aucune obligation réglementaire n'impose son maintien.

M DADOLLE pense que, comme pour l'Espace Culturel, le Cyber espace, ou la RPA, l'absence de budget empêchera d'obtenir les informations sur le coût réel du restaurant scolaire.

**Vote : 23 pour ; 1 contre (M. DADOLLE) ; 3 abstentions (M. VENTURUZZO, M. BRETTON, Mme RUIZ)**

### IV - Appel à projet départemental 2020

Il est proposé de présenter les travaux de rénovation thermique du bâtiment « Gorce » de l'école Gabrielle Colette.

Montant des travaux (HT) : 363 165 €

Le projet a fait l'objet d'une délibération lors du Conseil du 31 janvier 2019.

M DADOLLE précise que ce projet était inscrit au budget 2019 et que rien n'a été fait. Il demande à combien peut s'élever l'aide. M FOURNIER lui répond entre 30 000 et 40 000 euros, probablement.

**Vote : unanimité**

### V - Tarifs municipaux 2020

Il est proposé d'adopter les tarifs à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2020.

M LABROSSE fait lecture d'une note de M CARDON qui s'inquiète de la stabilité des tarifs alors que les finances demeurent fragiles.

M DADOLLE regrette l'augmentation importante de certains tarifs du camping et pense que cela va porter préjudice à sa fréquentation.

M LABROSSE demande sur quoi sont basés ces tarifs.

M BLANCHARD répond qu'il s'agit d'un réajustement.

M VENTURUZZO rappelle que l'armoire pour les forains au château n'est pas adaptée et présente un danger. Les forains devraient formuler une demande auprès d'ENEDIS.

M BLANCHARD répond que les forains en font un usage inapproprié, mais qu'aucune intervention n'a pu les en dissuader. Si ce branchement était supprimé, ils iraient se brancher n'importe où et dans des conditions encore pires.

**Vote : 25 pour ; 1 contre ( M. DADOLLE) ; 1 abstention (M. CARDON)**

**VI - Démarches de maîtrise des consommations d'énergie - SYDESL**

En partenariat avec la Région Bourgogne Franche Comté et l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME), et avec le concours du fond européen FEDER, le SYDESL a développé une nouvelle compétence afin d'accompagner les collectivités locales dans leurs démarches de maîtrise des consommations d'énergie, de réduction des émissions de gaz à effet de serre et d'utilisation des énergies renouvelables.

Il est proposé de conclure avec le Syndicat Départemental d'Energie de Saône-et-Loire une convention pour bénéficier de l'accompagnement d'un conseiller en énergie partagé proposé par le SYDESL, en vue de mettre en œuvre un programme d'actions pour maîtriser les consommations énergétiques bâtiments communaux, réduire les émissions de gaz à effet de serre ainsi que d'étudier le développement de l'utilisation des énergies renouvelables.

**Vote : unanimité**

**VII - Bilan d'activité du SYDESL**

Jean-René BLANCHARD donne lecture des documents fournis par le SYDESL.

Le Conseil municipal prend acte du bilan d'activité.

**VIII - Compte rendu annuel de concession GrDF**

Monsieur BLANCHARD donne lecture des documents fournis par GRDF

Le compte rendu est complété par une projection vidéo.

**IX - Compte rendu de délégation exercée par Madame le Maire**

**Il n'est pas fait usage du droit de préemption urbain sur :**

2019/39	DUMOULIN André	AC	54-55	1343 m <sup>2</sup>	13, route de La Clayette	habitation
2019/40	EHPAD	AI	398 – 400	988 m <sup>2</sup>	1-1b, rue du Châtillon	habitation
2019/41	EHPAD	AI	398 – 400	988 m <sup>2</sup>	1-1b, rue du Châtillon	habitation

**Il n'est pas fait usage du droit de préemption sur les fonds commerciaux :**

2019/02	SARL COTE JARDIN		entretien de jardins	3, impasse Marchand
2019/03	MEUBLES NEVERS		meubles cuisine	ZAC

**De contrat :**

**DECISION DU MAIRE N° 2019/B043** : La commune de Chauffailles, par l'intermédiaire de son Espace Public Numérique Cyber Espace et l'association Syntaxe Erreur 2.0 ont décidé de proposer aux adhérents de l'association des séances d'apprentissage de l'outil informatique.

Le Cyber Espace s'engage à prêter son local à titre gratuit tous les mardis matins de 9 h 00 à 12 h 00.

La convention est signée pour la période du 8 Octobre 2019 au 8 Octobre 2020.

**DECISION DU MAIRE N° 2019/B044** : Il est établi un contrat de cession de droit d'exploitation d'un spectacle avec « F2F MUSIC » pour un spectacle qui aura lieu à l'Espace Culturel du Brionnais le samedi 14 mars 2020 à 20h30, pour la somme de 2800,00 € HT.

**DECISION DU MAIRE N° 2019/B045** : Il est établi un contrat de maintenance avec la Société NEOCIM pour la maintenance des logiciels de gestion d'état civil et des élections.

Le montant s'élève à 580 € HT par an.

**DECISION DU MAIRE N° 2019/B046** : Un avenant est conclu avec la société Rex-Rotary pour prolonger d'une année le contrat de location des photocopieurs.

Barème de facturation (HT) :

- Forfait : 819 € par trimestre

- Copies NB : 0,004 €

- Copies couleur : 0.04 €

**DECISION DU MAIRE N° 2019/B047** : Il est établi un marché de prestation avec la société Réalités Environnement BP430 – 165 allée du bief – 01 604 TREVoux Cedex pour la réalisation d'un schéma directeur d'assainissement.

Le montant du marché s'élève à : 87 920 € H.T.

**DECISION DU MAIRE N° 2019/B048** : Il est établi un avenant au marché de travaux avec l'Entreprise SARL CHAVANY TRAVAUX PUBLICS, pour les travaux de sécurisation de la Route de Châteauneuf.

Le montant du marché s'élève à : 45 702,71 € H.T.

Avenant de : 2 157,70 € H.T.

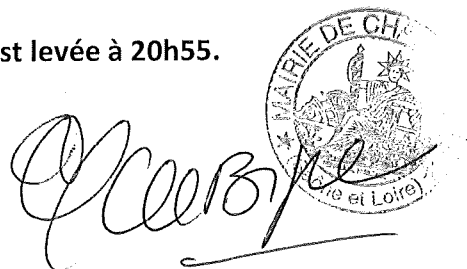
Total du marché : 47 860,41 € H.T.

**X - Divers**

Mme Marie-Claire TROUILLET fait le bilan de la collecte alimentaire des 29 et 30 novembre et remercie tous les bénévoles et les donateurs : 8 conseillers municipaux, 3 membres du Conseil d'administration du CCAS et 14 bénévoles.

En chiffres : 830 kg de denrées alimentaires - 105 kg de produits d'hygiène – 255 € en dons

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h55.



The image shows a handwritten signature in black ink over a circular official seal. The seal contains the text 'MAIRIE DE CHAUFFAILLES' at the top and 'Saône-et-Loire' at the bottom, with a central emblem. The signature is written in a cursive style.

